

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE AU VINCENNES ESTIVAL CLUB 2026**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet d'informer les usagers sur les conditions de vente des billets d'entrée au Vincennes Estival Club 2026 (VEC 2026). L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à son achat. L'organisation du VEC se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification, les conditions applicables à un achat sont celles en vigueur au jour de la vente.

L'accès à l'ensemble du site est interdit à tout enfant de moins de 13 ans non accompagné d'une personne majeure ayant autorité.

Une pièce d'identité pourra être demandée à l'entrée du site.

### **ARTICLE 2 : PRODUITS PROPOSÉS, MODALITÉS D'ACHAT**

Sont proposés à la vente en ligne et en physique les produits suivants :

- billet tarif solo à partir de 18 ans, pour l'accès à l'évènement VEC 2026 à compter de 18h00 : 3€
- billet tarif duo (achat simultané de 2 billets) à partir de 18 ans, pour l'accès à l'évènement VEC 2026 à compter de 18h00: 5€
- gratuité pour les mineurs

Aux dates suivantes uniquement : les vendredi et samedi 10 et 11 juillet, 17 et 18 juillet, 24 et 25 juillet, 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2026.

Les tarifs sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Les prix pratiqués sont affichés et disponibles à l'accueil du VEC 2026, au guichet de vente des billets ; ils sont également consultables sur le site internet [vincennesestivalclub.com](http://vincennesestivalclub.com).

La réservation d'un billet daté peut être effectuée sur le site internet [vincennesestivalclub.com](http://vincennesestivalclub.com) via le lien de billetterie associé à l'évènement dans la limite des places disponibles.

L'organisation du VEC ne peut être tenue responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande (coordonnées, e-mail, n° de carte erroné, nombre de billets d'entrée, etc).

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où le paiement est accepté par l'établissement bancaire. Le système de règlement par carte bancaire est doté d'un protocole de sécurisation qui permet d'effectuer les transactions en toute sécurité. Trois e-mail sont envoyés à l'acheteur : un 1<sup>er</sup> mail de confirmation de commande avec le e-billet qui contient le QR-code d'accès à l'évènement, à présenter à l'accueil du site ; un 2<sup>ème</sup> mail avec la facture relative à la commande ; un 3<sup>ème</sup> mail avec le reçu de paiement. L'acheteur est invité à consulter sa messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail contenant le e-billet.

Moyens de paiement :

- En ligne (CB) via l'application dédiée
- Sur site (CB et espèces)
- Aucun paiement par chèque n'est accepté

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE AU VINCENNES ESTIVAL CLUB 2026

### ARTICLE 3 : DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L. 221-28 du code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours prévu par l'article L. 221-18 du même code ne peut être, dans le cas présent, appliqué.

### ARTICLE 4 : HORAIRES D'OUVERTURE ET CAS DE FERMETURE DE L'ESPACE

#### 4.1. Horaires d'ouverture

L'accès à l'évènement VEC 2026, dans l'enceinte du Château de Vincennes, est payant certains jours uniquement (cf article 2 supra) à compter de 18h00. Ces jours payants sont affichés à l'entrée du site et indiqués sur le site internet [vincennesestivalclub.com](http://vincennesestivalclub.com).

#### 4.2. Remboursement des recettes encaissées à tort

En cas de fermeture exceptionnelle, notamment en raison de mauvaises conditions météorologiques ou de tout évènement exceptionnel, imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté de l'organisateur de la manifestation, dûment justifié, l'acheteur pourra prétendre au remboursement des billets achetés. Les demandes de remboursement doivent être effectuées par écrit par le client auprès de la Direction des Sports et de la Vie Associative de la Ville de Vincennes, [sports\\_vie-associative@vincennes.fr](mailto:sports_vie-associative@vincennes.fr), et avant la clôture de l'évènement, soit le 2 août 2026 à 19h.

À l'annonce de l'annulation de l'Évènement pour lequel l'acheteur a commandé un/des Titre(s) d'accès, l'acheteur accepte que l'organisation du VEC puisse utiliser les coordonnées saisies par ce dernier lors de la commande en ligne pour l'informer de la marche à suivre. Les cas de remboursement ne donnent lieu à aucune pénalité, ni frais ni dommages et intérêts, seules les sommes perçues seront restituées à l'acheteur.

En l'absence d'annulation de l'évènement, tout billet est ferme, définitif et non remboursable, et ne peut faire l'objet d'aucun échange, reprise ou remboursement, même en cas de perte, de vol ou d'empêchement personnel de l'acheteur.

### ARTICLE 5 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'accès au site est conditionné par le respect des règles suivantes :

- Tout comportement de nature à troubler de manière grave ou répétée la tranquillité des autres usagers ou du personnel du site (notamment propos agressifs, insultants, actes de détérioration intentionnels, état d'ébriété manifeste, actes portant atteinte à la décence ou aux bonnes mœurs, au bon ordre et à la propreté des lieux etc.) est formellement interdit.
- Le site n'est pas accessible aux enfants de moins de 13 ans non accompagnés.
- Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte (sauf animaux d'assistance).
- Il est interdit d'entrer au VEC avec les objets suivants : armes, même factices (armes à feux, armes blanches, instruments tranchants, contondants, électriques, explosifs, gaz comprimés etc.), appareils électriques (batteries de vélo, drones, enceintes...), pointeurs lasers, mégaphones, sirènes, instruments de musique, véhicules (skateboards, trottinettes, monoroues, gyropodes, hoverboards etc.), valises de toutes tailles, sacs volumineux et sacs à dos de plus de 10 L, casques

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE AU VINCENNES ESTIVAL CLUB 2026**

moto, parapluie à bout pointu, marqueurs, peintures, alcools, substances illicites, marchandises dangereuses, matériels de camping, bouteilles et récipients en verre.

Consigne gratuite disponible sur le site, dans la limite de la place disponible.

- Nourriture interdite, seuls les goûters pour enfants et aliments pour nourrissons sont acceptés.
- La distribution de dépliants, flyers, tracts, affiches promotionnelles (sauf autorisation) est interdite,
- Il est interdit de fumer, cracher dans l'enceinte ; les déchets doivent être déposés dans les poubelles réservées à cet effet.
- Il est interdit d'endommager les aménagements et installations, en cas de détérioration, les frais engagés seront intégralement à la charge des responsables.

Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion immédiate du site, sans possibilité de remboursement.

L'entrée sur le site vaut l'acceptation du règlement intérieur.

Toute sortie du site après 18h00 est définitive.

### **ARTICLE 6 : ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

Conformément à l'art L.321-1 du code du sport, l'organisateur (pour les aménagements sportifs plus particulièrement) est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des encadrants et de ses préposés.

L'utilisateur doit s'assurer qu'il est bien couvert en cas de préjudices causés à autrui ou à des biens pour les activités qu'il aura choisies.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets personnels.

La surveillance et la sécurité des usagers est assurée par du personnel qualifié. L'utilisateur s'engage en contrepartie à se conformer aux consignes données et, à prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir sa santé, sa sécurité et son hygiène.

### **ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE**

Le Client autorise expressément, à titre gracieux, la Direction de l'Évènement et la Ville de Vincennes à réaliser, s'ils le souhaitent, des photos et/ou des films le représentant, en qualité de visiteur, lors de l'Évènement ou des événements organisés à l'occasion de l'Évènement; à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de cinq ans à compter de la validation de la demande de pré enregistrement. Le Client qui ne souhaiterait pas être représenté sur des photographies et/ou films réalisés à l'occasion de l'Évènement, doit en aviser préalablement par écrit la Direction des Sports et de la Vie Associative de la Ville de Vincennes, [sports\\_vie-associative@vincennes.fr](mailto:sports_vie-associative@vincennes.fr).

### **ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES (RGPD)**

Les informations et données personnelles éventuellement récoltées dans le cadre de ces ventes sont traitées et conservées en conformité avec les obligations légales et réglementaires.

Les données à caractère personnel collectées lors de la commande sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisation du VEC.

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE AU VINCENNES ESTIVAL CLUB 2026**

La base légale du traitement est le consentement de la personne concernée.

Les informations collectées sont destinées à la Ville de Vincennes. Elles seront exclusivement utilisées pour la gestion des commandes de billets en ligne pour l'entrée au site. Les informations seront conservées pendant une durée d'un an à compter de la dernière commande en ligne.

L'utilisateur peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement des données. Il peut retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données. Pour exercer ses droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, il peut s'adresser au délégué à la protection des données à [dpo@vincennes.fr](mailto:dpo@vincennes.fr) ou par courrier postal.

### **ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

L'organisateur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Le Règlement Général de Vente en vigueur au moment de l'achat du billet est celui applicable.

Les ventes de titres visées aux présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française en vigueur. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux tribunaux compétents.